

Les terrasses

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Les mobiliers et éléments divers de la terrasse

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Vente d'alcool

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Service des Licences et Débits de boissons au 04 67 07 73 35 ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Cerfas selon les types de travaux

Modifications (intérieur, façades, devantures, travaux de peinture, pose de baie vitrée, de rideau, de store...)

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Pose ou remplacement d'enseigne perpendiculaire ou à plat

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Plus d'infos



Commerce de proximité: [Commerce de proximité](#)

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 35](#)

[Mail](#)

Le Pays de l'Or vous propose geosphere :

L'Agglomération du Pays de l'Or vous propose [geosphere](#), un service en ligne gratuit et accessible 7j/7 et 24h/24 pour vos démarches d'urbanisme.

L'Agglomération du Pays de l'Or propose pour toutes les communes du territoire un nouveau service en ligne qui permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme de chez vous.

Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Plus besoin de se déplacer en mairie ou de poster vos dossiers, il suffit de se connecter et de créer un compte sur [geosphere](#) .

Et toujours sur Servicepublic.fr :

Afin d'avoir des documents à jour, voici les informations consultables sur le site [servicepublic.fr](#):

Définir son projet de reprise d'entreprise

La reprise d'une entreprise ne se limite pas uniquement aux questions économiques et financières. Cette opération dépend aussi d'**éléments humains**. Elle doit être réalisée en cohérence avec vos motivations, vos compétences et votre mode de vie.

Pourquoi choisir la reprise plutôt que la création d'entreprise ?

Le choix de la reprise plutôt que la création d'entreprise s'accompagne de certains **avantages** et **inconvénients**.

Avantages de la reprise

Le désir d'entreprendre **sans partir de zéro** peut être justifié par plusieurs raisons :

La sécurité : vous avez une meilleure visibilité sur les éléments à améliorer ou à supprimer dans l'entreprise, sur les perspectives de développement, etc.

Le développement plus rapide : vous bénéficiez d'un concept éprouvé, d'une organisation opérationnelle, d'un personnel formé et d'une clientèle acquise.

Le financement bancaire plus facile : en général, les banquiers sont plus enclins à financer un projet concret. Ils pourront se baser sur les 3 derniers exercices de l'entreprise.

À noter

Le plus souvent, la reprise d'une entreprise permet également de dégager un revenu **dès votre première année d'activité**.

Inconvénients de la reprise

A contrario, la reprise d'une entreprise existante peut présenter **certaines inconvénients** :

Le coût : l'obtention d'un prêt est plus facile, mais l'apport personnel est aussi plus conséquent.

La rareté : il existe une forte concurrence entre les repreneurs, il peut être laborieux de trouver la bonne affaire.

Les compétences attendues : vous devez être opérationnel dès votre entrée en fonction, vous ne bénéficiez pas du laps de temps nécessaire à votre adaptation.

L'encadrement de l'activité : vous serez limité dans votre développement par une base préexistante (activité initiale, projets en cours, personnel déjà recruté).

La reprise d'une entreprise nécessite que vous soyez d'autant plus vigilant, vous devrez vérifier toutes les informations fournies par le vendeur.

Réaliser un bilan personnel

Le bilan personnel est la première étape du processus qui vous conduira à la reprise d'une entreprise. Il consiste en une **réflexion globale** sur votre projet, vos motivations profondes et vos objectifs, à court et à long terme.

Cette réflexion doit vous amener à vous interroger sur les points suivants :

Vos motivations : qu'est-ce qui vous attire vers la reprise d'une entreprise ? L'envie changer de vie professionnelle, l'envie de manager une équipe, un besoin d'indépendance, une opportunité financière, etc.

Vos expériences professionnelles et compétences : êtes-vous qualifié pour reprendre une entreprise ? Pouvez-vous suivre une formation pour vous mettre à niveau ?

Vos moyens financiers : quels fonds personnels et financements extérieurs pouvez-vous mobiliser ?

Vos contraintes personnelles : quel serait l'impact de la reprise sur votre famille et vos proches ?

Vos objectifs : souhaitez-vous reprendre un fonds de commerce de manière progressive, pourquoi pas avec une période de location-gérance ? Envisagez-vous d'acquérir rapidement la majorité de gestion d'une société ? Préférez-vous assurer la pérennité d'une entreprise familiale pour la transmettre à vos enfants plus tard ?

Quel type d'entreprise reprendre ?

La recherche du type d'entreprise est la suite logique de votre bilan personnel. Cette recherche implique que vous ayez défini les axes principaux de votre projet.

Critères de sélection

Votre recherche peut s'appuyer sur les **critères suivants** :

Secteur d'activité

Localisation de l'entreprise

Taille de l'entreprise (chiffre d'affaires et effectifs)

Fourchette de prix de cession

Perspectives de développement

À noter

Bipfrance met à votre disposition une bourse de la transmission répertoriant de nombreuses annonces de cessions d'entreprises.

Types d'entreprise

Votre projet peut être tourné vers la reprise d'une des entreprises suivantes :

Entreprise familiale : une gestion prudente et avisée avec des rapports sociaux plus directs et fondés sur la confiance

Start-up : un projet ambitieux qui vous laisse une plus grande latitude pour choisir les axes de développement

Entreprise en difficulté : une opération plus risquée, mais qui coûte moins chère à l'achat

Entreprise dont vous êtes salarié : vous connaissez bien l'entreprise et vous bénéficiez du soutien de votre ancien employeur avant et après la cession

Je reprends

Et aussi...

- Etape suivante : sélection de l'entreprise

Pour en savoir plus

- 10 étapes de la reprise d'entreprise (Infographie)
Source : Bpifrance
- Trouver le bon réseau d'accompagnement (Infographie)
Source : Bpifrance
- Accompagnement à la création et reprise d'entreprise dans les régions
Source : Bpifrance

Services en ligne

- Bourse de transmission d'entreprises
Outil de recherche
- Modèle de fiche de cadrage pour le repreneur d'une entreprise
Modèle de document



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00